

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 20 janvier 2020 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 12 ; Procurations 1

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint a été nommé secrétaire de séance ; BLANC H adjointe; Mr CONDAC O. adjoint ; OULIER A.M. ; TINGAUD J.J. ; SECHET B ; LHOUMEAU S ; CHAUVET D ; RIVAUD S ; FRETIER J ; TEXEREAU A.

EXCUSÉS : THOMAZEAU J.F., DAUGÉ J.C ; Mme SICOT M.N donne procuration à Mr FRETIER

DELIBERATION N°01
Tarifs locations des salles 2020

Après avoir pris connaissance des prix actuels et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de locations pour la salle polyvalente et la salle du cèdre en 2020.

Cependant, il décide de limiter les locations aux associations dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

SALLE POLYVALENTE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
EXPOSITIONS	- 1 jour	150 €
BALS	- 2 jours	240 €
REVEILLONS PAYANTS (Noël / 1 ^{er} de l'an)	- La soirée	400 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	160 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	210 €
Habitants commune	Plus de 100 personnes	270 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	245 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	300 €
ASSOCIATIONS	Plus de 100 personnes	355 €
Personnes extérieures		
ASSOCIATIONS SPORTIVES	(à partir de la 3 ^{ème}	160 €
-hors commune	location/an)	110 €
-toutes associations communales		
REUNIONS	- organisateur local	110 €
VINS D'HONNEUR	-organisateur extérieur	150 €
Location Prolongée		60 €
Location Horaire	- au 01/02/2012	25 €
Location Vaisselle	Par personne	0,65 €
Forfait lave-vaisselle		35 €
Caution Micro portable		300 €

REMBOURSEMENT VAISSELLE MANQUANTE

- 1 verre ou 1 tasse

1,30 €

- 1 assiette

3,50 €

- 1 couvert	0,85 €
- 1 plat inox (40 cm)	10,00 €
- 1 plat inox (60 cm) – 1 saladier	12,00 €
- 1 corbeille à pain – 1 légumier	10,00 €
- 1 pichet	4,00 €

SALLE DU CEDRE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
<i>REUNIONS-VINS D'HONNEUR REPAS FROIDS Habitants Commune</i>	1 jour	90 €
<i>Personnes extérieures (vraiment en cas de problème de salle de dernière minute)</i>	1 jour	130 €
<i>LOCATION HORAIRE</i>	- au 01/02/2019	10 €

DELIBERATION N°02
Tarifs concessions cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

Après avoir pris connaissance des prix appliqués et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel pour 2020. Le prix du m2 de terrain des concessions pour inhumation reste à **25 €** pour les concessions trentenaires et à **40 €** pour les concessions cinquantenaires. Les tarifs seront donc :

Concessions trentenaires	25 € le m2
Concessions cinquantenaires	40 € le m2
Columbarium : la case pour 15 ans	350 €
Columbarium : la case pour 30 ans	550 €
Le caveau cinéraire pour 15 ans	180 €
Le caveau cinéraire pour 30 ans	330 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	50 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres après passage en caveau ou en columbarium	GRATUIT

DELIBERATION N°03
Reprise d'une concession dans le cimetière

Le Maire fait part d'une demande de rétrocession présentée par Mr et Mme Jean-Michel COTTON, domicilié 37 Rue Nationale 36110 LEVROUX et concernant la concession funéraire N°239.

Celle-ci se trouve vide de toute sépulture.

Elle avait été accordée le 12 avril 2012 moyennant la somme de 72 € dont 24 € pour le CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la demande de Mr et Mme Jean-Michel COTTON,
- décide le rachat de la concession funéraire N°239 au prix de 48 € étant entendu que la part qui avait été versée au CCAS ne peut être remboursée,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

DELIBERATION N°04
Approbation du contrat de fourniture d'électricité Sorégies IDEA
avec la SEML Sorégies

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu la proposition, de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES ;

Considérant l'opportunité financière qu'elle représente sur les bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé.
- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison des bâtiments communaux.

DELIBERATION N°05
Avant-projet d'Appart Hôtel dans la maison « Gilard »

Par délibération en date du 14 mai 2019, le conseil municipal autorisait Mr le Maire à faire réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de logements de type Appart-Hôtel dans la maison « Gilard ».

Un avant-projet a été établi par la SARL du Montet à Niort. Un chiffrage estimatif du montant des travaux a pu être établi à la somme de 971 488.80 € TTC.

Afin de poursuivre les démarches nécessaires et établir le financement d'un tel projet, Mr le Maire souhaite demander les diverses subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à solliciter les subventions existantes pour l'aménagement de logements de type Appart Hôtel sur la Commune de St Pierre d'Exideuil.

DELIBERATION N°06
Gestion des eaux pluviales dans le quartier des Usines et de la Gare

Depuis de nombreuses années, le quartier des usines est sujet aux inondations lors de fortes pluies. Une étude a été faite mais le transfert de la compétence assainissement au syndicat Eaux de Vienne – SIVEER en 2016 a stoppé toute intervention de la commune.

Après ce transfert, des courriers ont été envoyés au syndicat Eaux de Vienne, à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et au Département de la Vienne pour rappeler l'importance et l'urgence de la gestion des eaux pluviales dans ce secteur.

Le 20 novembre 2018, Mr le Maire informait le conseil municipal de la prise en compte par Eaux de Vienne – SIVEER de cette problématique. De ce fait, le cabinet NCA Environnement va réaliser une étude de diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et schéma directeur des eaux pluviales.

Mr le Maire souhaite associer au plus près le service des routes départementales et ainsi qu'il prenne part aux réunions de travail organisées. Il serait souhaitable de mener de front une étude afin de réaménager ce secteur pour sécuriser, la circulation, les entreprises et les riverains. En effet, ce quartier de la gare et des usines, qui correspond à l'ancienne nationale 148, est toujours très passant et notamment lors de travaux ou de difficultés sur l'actuelle déviation.

Afin de poursuivre les démarches nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à solliciter les services du Département de la Vienne.

Questions diverses :

Projet d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2020 :

Aujourd'hui, la semaine scolaire est répartie sur 4.5 jours. Il est demandé une dérogation afin de retourner à une semaine scolaire de 4 jours. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce retour à 4 jours par semaine par :

- 6 voix contre
- 0 voix pour
- 7 abstentions

Séance levée à 21h50